

Le Gouvernement du Canada réaffirme son engagement à poursuivre les négociations sur les frontières maritimes et les questions connexes des ressources ainsi que sur un accord à long terme sur les interceptions de saumons, en vue d'en arriver dans les plus brefs délais à des accords mutuellement acceptables. En outre, le Gouvernement du Canada accepte de poursuivre les discussions sur les arrangements provisoires de pêche pour le reste de 1978.

Ottawa, le 2 juin 1978